

Mouvement
Hommes
Animaux
Nature M.H.A.N.



M.H.A.N. : Le Pré Catelan - Porte Maillot

12 avenue de Flirey 06000 NICE

☎ 04.93.53.28.10 - 06.10.44.10.35 - 0626898464

e-mail : mhan@wanadoo.fr

Ce rassemblement a pour objet :

- de définir un projet visant à créer des rapports nouveaux entre les Hommes, les Animaux et la Nature.
- de faire connaître ce projet et de l'enrichir par des débats engagés à travers tout le territoire français en collaboration avec les associations humanitaires, de protection animale et de la nature existantes.
- de promouvoir activement la protection de l'homme et de l'animal dans leur environnement.
- de présenter ses propositions lors des consultations électorales et de les traduire en actes à travers ses élus dans un esprit de stricte indépendance.

En effet, dans notre Société du XXI^{ème} siècle, nous rencontrons encore d'innombrables formes d'exclusion et d'exploitation des plus faibles. Les exemples les plus frappants en sont les sévices exercés sur les enfants et les animaux sans défense.

L'harmonisation des relations Hommes - Animaux dans un environnement préservé, ainsi que la prise de conscience de l'interactivité des trois vecteurs génériques Hommes Animaux Nature, induiront à terme un grand respect de la vie. Basé sur l'entraide et le désir de soulager toute forme de détresse, ce nouvel état d'esprit contribuera au progrès de l'Homme et de la Société.

Au-delà de tout clivage politique, nous voulons apporter d'autres modes de réflexion et d'action qui, tout en améliorant certaines formes de production économique, apporteront des réponses aux maux d'une société trop souvent enfermée dans son égoïsme ou son ignorance.

Nous nous mobilisons pour avoir des représentants aux Assemblées Nationale et Européenne, qui dans cet esprit, oeuvreront à protéger conjointement l'Homme, l'Animal et la Nature.

Comme le disait GANDHI :

" La grandeur d'une Nation et ses progrès moraux peuvent être jugés de par la manière dont elle traite ses Animaux ".

Les objectifs de notre programme :

Le programme du M.H.A.N, nécessairement évolutif, est principalement axé sur la protection des animaux dans un premier temps.

Ce choix est délibéré du fait que :

- les responsables du M.H.A.N, œuvrant pour la plupart sur le terrain, connaissent bien les problèmes de la condition animale et les solutions à y apporter.
- la lutte contre la souffrance animale est un domaine qui n'a pas encore été pris en considération par les politiques et a, de ce fait, pris beaucoup de retard.

Dans un deuxième temps, les responsables du M.H.A.N ouvriront un dialogue systématique avec les associations qui luttent contre la souffrance, dans tous les domaines, ainsi qu'avec celles qui œuvrent pour la préservation de notre planète.

Le programme du M.H.A.N répondra alors à ces trois objectifs :

- **Défendre les êtres les plus vulnérables** : animaux, enfants, personnes âgées, handicapées...
- **Défendre l'équilibre de la planète** pour les générations présentes et futures.
- **Défendre la qualité de la vie pour tous.**

Cependant on peut d'ores et déjà constater que la plupart des mesures demandées par le M.H.A.N en faveur des animaux ont des répercussions positives sur les hommes et la nature.

LES MESURES LEGISLATIVES DEMANDEES CONCERNENT EN PARTICULIER :

① **L'officialisation de la défense animale :**

- Instauration d'un véritable statut de l'animal.
- Promulgation d'une Charte Universelle des droits de l'animal.
- Création d'un Secrétariat d'Etat à la condition animale doté de réels pouvoirs d'intervention.
- Installation de juridictions spécialisées dans les dossiers de maltraitance animale.
- Mise en place d'un Office Départemental de l'Action Animalière dans chaque département (comme il en existe déjà dans les Alpes-Maritimes et le Var) permettant la coordination et la promotion du travail des associations de protection animale de tous horizons.

② L'aide aux personnes âgées ou démunies :

- Promotion de la solidarité entre les générations dans la perspective de la défense de la retraite.
- Développement de l'accueil des animaux de compagnie dans les maisons de retraite pour ne pas priver les personnes âgées d'une relation affective qui leur est souvent indispensable et planification d'aménagements et d'implantations nouvelles permettant cet accueil.
- Développement des services de proximité permettant notamment le maintien des personnes âgées dans leur domicile, leur évitant ainsi la séparation d'avec leur animal familier.
- Extension des dispensaires pour animaux, en coopération avec les vétérinaires locaux, pour permettre aux chômeurs, SDF et personnes démunies de faire soigner leur animal gratuitement ou à moindre coût.
- Dispositions permettant aux SDF d'être hébergés sans devoir se séparer de leur animal de compagnie au sein même des centres d'accueil ou à proximité.

③ La cohabitation urbaine :

- Multiplication des structures urbaines pour l'intégration harmonieuse des animaux dans la ville et ouverture d'espaces réservés dans les jardins ou parcs publics pour la libre circulation des animaux (comme à RENNES, par exemple).
- Développement de campagnes massives de stérilisation des chats " libres " soutenues par l'Etat qui inciterait les maires à l'application stricte de l'article 213-6 du 6 janvier 1999 du Code Rural leur conférant conjointement avec les associations de protection animale la responsabilité de faire procéder à la stérilisation et au relâcher de ces animaux sur les lieux de leur capture.
- Action auprès des municipalités les incitant à mettre en place des campagnes de stérilisation des pigeons grâce à l'utilisation de techniques opératoires qui font déjà leurs preuves.
- Création dans chaque canton de boxes d'accueil temporaire pour les animaux trouvés, comme il en existe déjà dans certaines communes et suppression des fourrières commerciales.
- Assouplissement des règlements interdisant les animaux dans les transports en commun sur les plages, dans les hôtels, restaurants et campings.
- Développement de pensions et garderies régulièrement contrôlées.

④ Les animaux de compagnie :

- Création d'une fiche d'état civil (commune à la CEE) des animaux de compagnie avec tatouage obligatoire et déclaration de ces animaux dans les mairies.

- Mise en place dans tous les départements d'un numéro vert " animaux perdus ou trouvés " relevant des charges de chaque Office Départemental de l'Action Animalière (taux de réussite 2001 dans les Alpes-Maritimes : 57% de chiens et 41% de chats retrouvés).
- Développement des brigades cynophiles et extension de leurs pouvoirs, notamment en ce qui concerne le retrait d'animaux brutalisés.
- Législation interdisant dans tous les cas à quiconque aura été condamné pour acte de cruauté envers un animal d'en posséder un autre.
- Suppression du droit d'euthanasier un animal pour des raisons de simple convenance.
- Interdiction de détenir certaines espèces non adaptées à la détention par des particuliers (primates, félins etc...).
- Interdiction de l'importation d'animaux exotiques et condamnations dissuasives à l'égard des contrevenants.
- Réduction drastique des importations d'animaux en provenance notamment des pays de l'Est, de Belgique et de Hollande (près de 100.000 chiots et chatons chaque année !) et répression sans faille des importations illégales.
- Interdiction, tant au niveau national qu'à celui de l'Union Européenne, d'importer et de commercialiser la fourrure de chiens et de chats, comme d'ailleurs toute autre fourrure.
- Contrôle et réglementation plus stricts des élevages et des magasins de vente d'animaux avec en particulier une procédure de suivi des animaux non vendus.
- Création d'un certificat de capacité obligatoire pour tous les métiers concernant les animaux domestiques relevant non seulement d'une formation technique mais aussi d'une étude comportementale de l'animal mettant en valeur son intelligence et sa sensibilité.
- Modernisation et humanisation des refuges grâce à un partenariat Etat – Communes – Associations.

⑤ Les animaux sauvages :

- Strict respect du droit des propriétaires terriens non chasseurs d'interdire la pratique de la chasse sur leur terrain et condamnation des chasseurs contrevenants.
- Contrôles aléatoires inopinés pour limiter les accidents de chasse sur les promeneurs, les chiens et les autres chasseurs.
- Application effective de la loi européenne protégeant les animaux migrateurs (chasse à la tourterelle dans le Médoc par exemple).
- Interdiction des méthodes cruelles de chasse, notamment chasse à courre, piégeage, etc...
- Arrêt de la chasse pendant les week-ends, jours fériés et jours de congés scolaires des enfants.
- Diminution de la période d'ouverture de la chasse afin de permettre la reproduction de la faune, en la fixant du 30 septembre au 31 décembre.
- Interdiction des chasses de nuit et des tirs en période de grand froid.
- Suppression des lâchés d'animaux d'élevage pour la chasse.

⑥ Le milieu naturel :

- Nettoyage régulier et systématique des rivages et fonds sous marins côtiers.
- Abandon des méthodes de pêche non sélectives parce que filets dérivants et chaluts pélagiques appauvrissent les fonds marins, causent des ravages incommensurables chez les cétacés et ruinent la pêche artisanale.
- Préservation du phytoplancton qui joue un rôle capital en transformant mers et océans en une immense source d'oxygène indispensable à la vie.
- Mise en place rapide de la réglementation du Sanctuaire International pour la protection des cétacés en Méditerranée et inscription de celle-ci dans la convention de Barcelone.
- Contrôle annuel des cargos et super tankers sur le modèle du bilan technique automobile obligatoire et application du principe pollueur-réparateur.
- Renforcement des patrouilles de police maritime destiné à éviter les dégazages illicites.
- Entretien des cours d'eau afin de limiter les désastres causés par les crues et les tempêtes.
- Débroussaillage des forêts, surveillance accrue, renforcement de la prévention des incendies et sévères condamnations pour les pyromanes.
- Développement de l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, bois, éolienne etc...).
- Investissement dans la recherche de nouvelles techniques de traitement des déchets afin d'éviter les usines d'incinération polluantes et les décharges sauvages.
- Promotion du système rail-route pour l'acheminement des marchandises, seul capable d'apporter un gain de temps, une amélioration de la sécurité et une réduction de la pollution.
- Lutte contre toutes formes de pollutions qui détruisent le patrimoine de l'humanité et nuisent à la santé des habitants

⑦ L'éducation :

- Intégration dans les programmes scolaires de cours de sensibilisation destinés à éveiller chez les jeunes le respect de la vie, qu'il s'agisse de l'homme, de l'animal ou de la nature.
- Mise en place d'initiatives permettant aux plus anciens de faire profiter de leur expérience les jeunes générations dans le but de les inciter au civisme et à l'esprit d'entreprise.
- Développement des fermes pédagogiques.
- Mise en place des méthodes substitutives dans l'enseignement des sciences biologiques, pharmaceutiques, zoologiques, médicales et vétérinaires.
- Légalisation d'une clause de conscience pour les étudiants refusant d'expérimenter sur l'animal vivant.

® La consommation :

Les animaux dits " de boucherie " sont une priorité de notre programme car, chaque année, les Français consomment **4 millions et demi de " gros bovins "**, **3 millions de veaux**, **18 millions de porcs**, **9 millions de moutons**, **100 000 chevaux**, **33 millions de lapins**, **800 millions de volailles**.

La plupart de ces animaux sont élevés en batterie, bien que les normes européennes actuelles aient été fixées soi-disant au nom du bien-être de ceux-ci.

Ces formes d'élevage industriel sont particulièrement cruelles et engendrent des problèmes de surproduction ruinant les petits éleveurs et donnant des viandes sans saveur, de mauvaise qualité et nuisibles à la santé.

C'est pourquoi nous voulons :

- La définition d'un calendrier visant **l'arrêt à terme** de la production intensive d'animaux de consommation et de l'élevage en batterie sous toutes ses formes pour y substituer un élevage traditionnel au sol avec amélioration de la surface disponible et contrôle rigoureux de la santé et du bien-être de ces animaux.
- Le strict respect de l'interdiction des nourritures contre-nature, farines animales en particulier.
- L'interdiction de la castration à vif des animaux de ferme et du marquage au fer rouge.
- La diminution du temps de transport (6 heures de route maximum entre ferme et abattoir) des animaux livrés à l'abattoir avec développement de l'abattage de proximité et le transport en carcasses afin d'éviter le transport d'animaux vivants.
- L'amélioration des conditions de transport avec, en cas de grèves, l'obligation d'assurer l'acheminement normal des animaux et de leur dispenser tous les soins nécessaires.
- L'utilisation de méthodes d'abattage absolument indolores dans tous les cas de figure et l'application d'une réglementation et de contrôles stricts.
- La mise en place d'un contrôle vidéo continu dans les abattoirs afin de prévenir tout acte de sadisme lors de l'acheminement ou de l'abattage des animaux.
- La stricte application de la loi interdisant les abattages rituels clandestins.
- La création d'un Eurolabel permettant d'identifier les viandes et autres produits animaux, garantissant leur provenance et leur mode d'élevage avec une traçabilité totale.
- La mise à disposition de menus végétariens dans les services de restauration collective.
- L'arrêt de toute manipulation génétique tant dans l'élevage que dans l'agriculture.
- La mise en place d'une aide aux jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer pour pratiquer une agriculture différente tournée vers la qualité et favorisant les produits naturels.

© L'expérimentation animale :

Notre objectif incontournable est la suppression définitive de l'expérimentation animale car, en plus de la cruauté de cette pratique, il faut savoir qu'aucune espèce animale n'est le modèle

d'une autre, chacune a son propre patrimoine génétique qui détermine ses propriétés biologiques et donc ses habitudes alimentaires, son rythme de vie. Ainsi l'absorption d'un produit chimique provoquera des réactions variables selon l'espèce. Par conséquent, les résultats obtenus lors de ces expériences ne sont absolument pas transposables aux humains.

A ce sujet, il convient de rappeler que si, par obligation légale, tous les médicaments sont testés sur les animaux avant d'être autorisés à la vente, les effets secondaires de ces substances sont parmi les principales causes de mortalité dans les pays développés (20 000 décès en France, plus de 120 000 dans l'Union Européenne) et comment pourrait-il en être autrement si l'on se réfère aux quelques exemples suivants :

- ✓ L'arsenic est plus toxique pour les humains que pour les moutons.
- ✓ Le virus du sida inoculé chez le chimpanzé ne provoquera pas le développement de la maladie.
- ✓ Le virus de l'hépatite B inoculé chez le chimpanzé n'aura qu'une incidence bénigne alors que chez l'homme, cela peut entraîner une cirrhose ou un cancer du foie.

D'ores et déjà, nous demandons :

- L'abolition des tests sur animaux dans l'industrie des cosmétiques.
- L'interdiction des tests expérimentaux dans l'armée et la levée du secret qui les entoure actuellement.
- La validation des méthodes substitutives et de très larges subventions aux laboratoires travaillant sur ces méthodes pour rattraper le retard notoire de la France en ce domaine. Déjà, les tests effectués sur les cellules permettent de cibler et d'éliminer un grand nombre de substances chimiques toxiques et il convient de souligner que TOUS les types cellulaires de notre organisme peuvent être mis en culture.

Prenons un exemple :

Le cancer débutant par un dérèglement cellulaire, on constate tout l'intérêt qu'il y aurait à développer le financement de la recherche en biologie cellulaire et moléculaire humaine.

- Le renforcement de la législation à l'encontre des trafiquants d'animaux pourvoyeurs de laboratoires.
- Des contrôles et visites régulières des laboratoires par, d'une part des agents de la Direction des Services Vétérinaires, et d'autre part, par des agents assermentés de la Protection Animale.
- La création d'une banque de données européenne permettant à tous les chercheurs d'avoir connaissance de tous les travaux déjà effectués et d'éviter toute répétition.
- Le refus du projet de l'Union Européenne de re-tester en masse les produits chimiques sur les animaux mais un soutien au programme de toxicologie scientifique (utilisation de culture de cellules et technologie des puces à ADN) qui serait nettement plus fiable et moins coûteux.